

**Réponse du Conseil administratif du 14 mars 2024 à la motion du 21 mai 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Grégoire Carasso, Patricia Richard, Eric Bertinat, Sandrine Burger, Olivier Baud et Pascal Spuhler: «Aménagement de la rue de Saint-Jean: il est temps d'agir!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'inauguration de la rue de Saint-Jean le 30 janvier 2014;
- le caractère sensible de cette artère sur laquelle se trouvent une crèche, un jardin d'enfants et une école;
- les craintes exprimées à de multiples reprises par les riverains concernant le non-respect des limitations de vitesse;
- le fait que cette rue s'apparente dans les faits davantage à une autoroute qu'à une zone 30 km/h;
- les demandes répétées adressées au magistrat en charge de l'aménagement afin d'améliorer le marquage au sol (pictogramme école, zone 30 km/h, etc.) et de renforcer la signalisation (panneaux de signalisation à chaque intersection, panneaux indicateurs de vitesse dans les deux sens, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler de manière plus visible l'entrée en zone 30 km/h depuis le carrefour des Délices, d'installer un panneau indicateur de vitesse, d'améliorer le marquage au sol rappelant aux conducteurs la présence d'une école, d'empêcher le dépassement des bus à l'arrêt Miléant et d'entreprendre toute autre mesure afin de donner à la rue de Saint-Jean le caractère de rue de quartier qui lui convient, au lieu d'une artère de transit;
- d'étudier les autres mesures proposées par le groupe d'habitants qui travaille sur la rue de Saint-Jean.

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif informe que la motion date de 2014.

Depuis, le Conseil administratif précise que le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) de la Ville de Genève a procédé aux aménagements suivants:

- Les marquages à l'arrêt de bus Miléant ont été modifiés, avec une ligne blanche continue sur la rue de Saint-Jean, pour éviter des dépassements dangereux et limiter les vitesses. Ce marquage a été réalisé juste avant le carrefour avec la rue de-Miléant, au droit des arrêts de bus.
- Un passage piéton réalisé initialement a été effacé, permettant de mieux gérer les flux et de sécuriser un seul passage piéton par une patrouilleuse au droit de l'école de Saint-Jean.
- Le trottoir traversant au débouché de la rue du Beulet sur la rue de Saint-Jean a été amélioré.
- Au niveau de la porte d'entrée de la zone 30, à l'entrée de la rue de Saint-Jean, un îlot a été construit pour mieux guider la circulation dans les deux sens. La signalisation verticale d'entrée en zone 30 totem se trouve quant à elle en bordure de trottoirs.
- La conformité de la zone 30 a été validée par le Canton de Genève en date du 5 janvier 2021, sur la base du bilan des vitesses.
- Des contrôles par la police cantonale (vitesses et respect des règles de circulation routière) ont lieu régulièrement et la Ville est informée que la police poursuit ses démarches dans ce sens.

Le Conseil administratif considère avoir répondu aux attentes de la présente motion grâce aux aménagements supplémentaires réalisés dans la rue de Saint-Jean depuis la mise en service de la zone 30.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*